

Compte rendu

1^{ère} affectation de la 2^{ème} tranche du concours C Compte rendu de la réunion du 05 août 2020 avec RH2A

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE présentés par la direction générale

303 agents ont été appelés sur la liste complémentaire (dite 2^{ème} tranche) après 1419 sur la liste principale (1^{ère} tranche). Seuls 277 ont été affectés puisque 26 sur 303 ont renoncé soit un taux de 8,6 %, plus faible que celui de la première tranche (9,4%). Aucune explication logique sur ces différences n'a pu être avancée.

Les enjambements plus importants constatés cette année, qui sont l'objet du mécontentement de la première tranche, (cf. communiqué sur le site CGT Finances Publiques du 30/07/2020), trouveraient leur origine selon la direction générale dans la publication tardive des résultats du concours B externe, suite à l'annulation de certaines épreuves. Le creusement des effectifs C qui en est résulté en juillet, est lié au fait que sur 800 lauréats, 594 étaient de faux externes. La direction a donc dû appeler de façon anticipée la liste complémentaire (en juillet au lieu d'octobre habituellement) et construire le mouvement d'affectation en fonction de la localisation des lauréats. De fait, ces nouvelles vacances n'étaient pas connues au moment des 1^{ères} affectations de la liste principale. Cela explique que certains lauréats de la liste principale soient primés par des agents de la liste complémentaire (enjambements), situation qui de fait ne respecte plus la règle des rangs de classement aux concours.

83 directions ont été ouvertes aux stagiaires de la 2^{ème} tranche (66 en province et 17 en IDF). Sur 277 stagiaires affectés 188 l'ont été en province et 89 en IDF. Le taux de satisfaction est de 79 %, alors que pour la première tranche il est seulement de 66 %, mais globalement en progression par rapport aux années 2018 et 2019 d'après RH2C.

Les effectifs de la catégorie C à l'issue du mouvement (avant recrutements PACTES et contractuels) sont les suivants : le déficit est de -208 agents en effectif réel et - 1472 en ETP (c'est à dire déduction faite des temps partiels), soit 5,8 % en fin d'année 2020. Cette situation serait comparable aux années antérieures, toujours selon la direction générale.

Compte tenu de toutes ces explications, RH2C a donc conclu qu'il n'y avait pas lieu de revoir le mouvement dans son ensemble, ni d'appeler une 3^{ème} tranche malgré le déficit en effectif et encore moins de ne faire qu'un seul mouvement car cela ne permettrait pas de combler les vacances entre mai et octobre, ce d'autant que les lauréats de la liste principale sont déjà en recherche de logement. Elle a justifié au surplus son refus de revoir globalement le mouvement des deux listes pour les motifs suivants: les lauréats de la liste principale étaient sûrs d'être appelés et ils sont rémunérés depuis le 18 mai, ce qui les différencie des lauréats de la liste complémentaire. En d'autres termes, ils doivent accepter la situation au regard de leur affectation nationale.

S'agissant du recrutement des contractuels en vertu de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP), ils seront au nombre de 219 en catégorie C pour 2020. La note autorisant les recrutements avec les quotas par direction a été diffusée dans les services le 3 août dernier. Enfin, 107 PACTES seront également engagés.

COMMENTAIRES DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La CGT Finances Publiques a pris acte des informations mais n'a pas manqué de rappeler que le comblement du déficit des effectifs permettrait de satisfaire les demandes des agents et que c'est aussi dans l'intérêt de l'administration (stabilité et motivation des agents). Cette réunion informelle démontre s'il en était besoin, que les CAP ont toute leur place dans le dialogue social et la défense individuelle et collective des agents. Leur suppression renvoie les agents seuls face à l'administration, qui admet qu'elle a du mal à faire face à leurs demandes du fait de leur méconnaissance des règles RH et reconnaît que les organisations syndicales étaient un relais utile.

La CGT a fait part de son opposition face à l'annonce du recrutement des contractuels (3 ans renouvelables une fois). Outre ce mode de recrutement qu'elle condamne, la CGT constate que cela va encore nuire aux possibilités d'affectation des stagiaires, voire même des titulaires (les garde-fous seront inopérants).

En effet, ces contractuels pourront être recrutés localement, s'il n'y a pas de fonctionnaire titulaire en attente d'affectation ou s'il manque des compétences. Autant dire que ces deux critères donnent tout pouvoir aux directions locales (pour écarter stagiaires et aussi titulaires).

De plus la durée limitée des contrats va permettre de gérer les structures éphémères annoncées dans le nouveau réseau de proximité avec la souplesse attendue par l'administration. Comment expliquer aux agents en attente de rejoindre leur département, même en rapprochement, que c'est un contractuel qui prendra leur poste ? Pourquoi 219 contractuels cette année, combien les années suivantes ? Le bureau RH2A a simplement indiqué que les départs en retraite en avril et mai 2020 sont inférieurs aux prévisions (!?) sans plus de précision et que les niveaux de recrutements sont limités par la Loi de Finances, mais n'a donné aucune autre réponse, renvoyant sur SPIB...

La réunion s'est poursuivie avec la présentation par les organisations syndicales des cas particuliers, mais la direction générale n'a laissé aucun espoir de changement.

CE QU'EN PENSE LA CGT



La CGT Finances Publiques revendique un mouvement unique de mutations/1^{ères} affectations et l'appel de la totalité des listes, principale et complémentaire en même temps, lorsque la situation de l'emploi l'exige (ce qui est encore le cas cette année).

